

cité, seront exclus du concours, ainsi que ceux qui auroient déjà paru imprimés ou manuscrits, en tout ou en partie.

Il n'y a que les Lorrains, ou ceux qui sont régnicoles domiciliés en Lorraine depuis dix ans, ou ceux qui sont attachés à la Province par un emploi censé permanent, qui puissent prétendre aux Prix.

Les Auteurs ne signeront point leurs ouvrages. Ils y mettront seulement une Sentence & leur nom cacheté, & ils en fourniront trois copies bien lisibles.

Ces ouvrages seront adressés à Mr. le Chevalier de Solignac, Secrétaire du Cabinet & des Commandemens du Roi & Secrétaire perpétuel de l'Académie; & ils ne seront reçus que jusqu'au dernier jour du mois de Septembre 1752. inclusivement; en sorte que passé ce terme les ouvrages reçus ne seront point admis au concours.

III. *La Puce* fait notre dernière Enigme.

E N I G M E.

*Sans crainte & sans effroi tout-à coup j'obscurcis
La chose la plus claire & la moins inconnüe :
Mais en l'obscurcissant toujours je l'éclaircis ;
Et l'augmente toujours quand je la diminue.*

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L**Es affaires agitées entre le Roi, le Parlement de *Paris* & l'Archevêque de cette Ville en matière de Religion, font l'attention de tout le Royaume. Elles ont pris divers tours jusques-